

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 06 février 2020

Conseillers en exercice :	33
présents :	29
pouvoirs :	1
non participé au vote	0
votants :	30
abstentions :	0
voix pour :	30
voix contre :	0

Aujourd'hui 6 février 2020 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 31 janvier 2020, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne JEANDIDIER – M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Michael VIVIER - M. Noël BELLLOT - Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIT EXCUSEE

Mme Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) –

ETAIENT ABSENTS

M. Christian BAYLE – Mme Maryvonne LAURENT – M. Jean-François HEROUARD -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

2020.19

**ACQUISITION EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT
DES ESPACES PUBLICS DE L'ANCIEN HÔPITAL PROPRIÉTÉ de l'EPF**

Dans le cadre de l'aménagement et des travaux à intervenir sur le site de l'ancien hôpital, il y aurait lieu que la Ville de Cognac se rende propriétaire de certaines voiries et espaces publics sur lesquels il est prévu des travaux de viabilisation dans le cadre de la 1^{er} tranche d'aménagement.

L'Établissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine accepte de céder ces emprises moyennement la somme de 170 000 € HT et correspondant à une surface de 1ha39a89ca.

La Commission d'Aménagement du Territoire réunie le 29 janvier 2020, a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DECIDE d'acquérir une partie des voiries et espaces publics de la première tranche d'aménagement du site de l'ancien hôpital pour une surface de 1ha39a89ca, moyennant la somme de 170 000 € HT et appartenant à l'EPF.

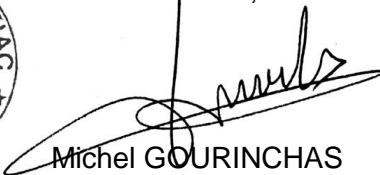
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir en l'étude de Maître DAMBIER, notaire à Angoulême.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,



Michel GOURINCHAS